



Jazz Air S.E.C.

États financiers consolidés  
31 décembre 2008 et 2007

Le 10 février 2009

**PricewaterhouseCoopers**  
**LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.**  
**Comptables agréés**  
Summit Place  
1600 Lower Water Street, Suite 400  
Halifax, Nova Scotia  
Canada B3J 3P6  
Téléphone +1 (902) 491 7400  
Télécopieur +1 (902) 422 1166

## Rapport des vérificateurs

### Aux administrateurs de Commandité Gestion Jazz Air Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Jazz Air S.E.C.** aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des capitaux propres, des résultats, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société en commandite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société en commandite aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) « *PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.* »

**Comptables agréés**  
**Halifax (Nouvelle-Écosse)**

Le 10 février 2009

## Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints de **Jazz Air S.E.C.**, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration du commandité de Jazz Air S.E.C., Commandité Gestion Jazz Air Inc. La direction a dressé les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le comité de vérification, des finances et du risque du conseil d'administration de Commandité Gestion Jazz Air Inc. a examiné et approuvé les états financiers consolidés de la Société en commandite et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Le président et chef de la direction,

(signé) « Joseph D. Randell »

Le premier vice-président  
et chef des affaires financières,

(signé) « Allan D. Rowe »

(en milliers de dollars canadiens)

	2008 \$	2007 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131 685	122 781
Comptes débiteurs - comptes clients et autres créances (note 13)	71 618	83 348
Pièces de rechange, matériel et fournitures (note 2)	46 150	37 587
Charges payées d'avance	12 905	8 560
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>262 358</b>	<b>252 276</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 3)	<b>219 028</b>	<b>225 387</b>
<b>Actifs incorporels</b> (note 4)	<b>6 300</b>	<b>7 083</b>
<b>Autres actifs</b> (note 5)	<b>29 072</b>	<b>33 756</b>
	<b>516 758</b>	<b>518 502</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 13)	207 342	212 959
Partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	2 837	2 119
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>210 179</b>	<b>215 078</b>
<b>Dette à long terme</b> (note 7)	<b>114 729</b>	<b>113 475</b>
<b>Obligations découlant de contrats de location-acquisition</b> (note 8)	<b>20 581</b>	<b>19 069</b>
<b>Autres passifs à long terme</b> (note 9)	<b>55 672</b>	<b>58 838</b>
	<b>401 161</b>	<b>406 460</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>115 597</b>	<b>112 042</b>
	<b>516 758</b>	<b>518 502</b>

**Dépendance économique** (note 13)

**Engagements** (note 14)

**Éventualités** (note 21)

**Événement postérieur à la date du bilan** (note 22)

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

Approuvé au nom de **Jazz Air S.E.C.** par Commandité Gestion Jazz Air Inc., commandité

(signé) « *Katherine M. Lee* »  
 Administratrice

(signé) « *Richard H. McCoy* »  
 Administrateur

**Jazz Air S.E.C.**  
**États consolidés des capitaux propres**  
**Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007**



(en milliers de dollars canadiens)

	Bénéfices non répartis (déficit)			Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat étendu \$	Total \$
	Capitaux propres \$	Cumul des résultats \$	Distributions \$			
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	422 075	192 518	(530 928)	-	-	83 665
Solde d'ouverture rajusté par suite de l'adoption de nouvelles conventions comptables relatives aux instruments financiers	-	-	-	-	(409)	(409)
<b>Solde retraité au 31 décembre 2006</b>	422 075	192 518	(530 928)	-	(409)	83 256
Variation de la juste valeur durant l'exercice	-	-	-	-	251	251
Distributions prioritaires à Fonds de revenu Jazz Air (le « Fonds »)	-	-	(913)	-	-	(913)
Distributions	-	-	(123 552)	-	-	(123 552)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts (note 16)	(6 200)	-	-	4 505	-	(1 695)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial	-	-	-	3 494	-	3 494
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	-	547	-	547
Bénéfice net de l'exercice	-	150 654	-	-	-	150 654
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	415 875	343 172	(655 393)	8 546	(158)	112 042
Variation de la juste valeur durant l'exercice	-	-	-	-	(3 028)	(3 028)
Distributions	-	-	(123 552)	-	-	(123 552)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts (note 16)	(205)	-	-	(1 626)	-	(1 831)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial (note 16)	-	-	-	1 850	-	1 850
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme (note 16)	-	-	-	1 224	-	1 224
Ajustement du solde d'ouverture (note 20)	-	-	-	(5 946)	-	(5 946)
Bénéfice net de l'exercice	-	134 838	-	-	-	134 838
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	415 670	478 010	(778 945)	4 048	(3 186)	115 597

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Jazz Air S.E.C.**  
**États consolidés des résultats**  
**Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007**



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

	2008 \$	2007 \$
<b>Produits d'exploitation</b> (note 13)		
Passagers	1 622 850	1 487 087
Autres	13 439	8 302
	1 636 289	1 495 389
<b>Charges d'exploitation</b> (note 13)		
Salaires	292 647	284 041
Avantages sociaux	52 563	51 121
Carburant pour avions	430 216	320 463
Amortissement	30 409	24 307
Restauration et fournitures connexes	14 795	16 221
Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils	129 533	119 486
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	199 419	198 249
Frais de location d'appareils	127 758	126 999
Services d'escale	107 345	99 403
Autres	103 333	101 940
	1 488 018	1 342 230
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	148 271	153 159
<b>Produits (charges) hors exploitation</b>		
Intérêts créditeurs	4 138	7 035
Intérêts débiteurs	(8 505)	(8 389)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	182	16
Perte de change	(6 263)	(300)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs (note 6)	(2 985)	(867)
	(13 433)	(2 505)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b> (note 10)	134 838	150 654
<b>Nombre moyen pondéré de parts</b>	122 075 475	122 288 242
<b>Résultat par part, de base et dilué</b>	1,10 \$	1,23 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Jazz Air S.E.C.**  
États consolidés du résultat étendu  
Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens)

	2008 \$	2007 \$
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	134 838	150 654
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(2 408)	64
Reclassement aux résultats des (gains réalisables nets) pertes réalisables nettes sur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(620)	187
<b>Résultat étendu</b>	131 810	150 905

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

**Jazz Air S.E.C.****États consolidés des flux de trésorerie  
Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007**

(en milliers de dollars canadiens)

	2008 \$	2007 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net de l'exercice	134 838	150 654
Charges (crédits) hors trésorerie		
Amortissement	30 409	24 307
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes	1 928	1 820
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(182)	(16)
Rémunération à base de parts	3 074	2 156
Perte (gain) de change	4 090	(947)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs	2 985	867
Autres	(1 383)	(1 849)
Financement du régime de rémunération à base de parts, déduction faite des extinctions	(1 831)	(1 695)
	173 928	175 297
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation (note 12)	(18 025)	(31 530)
	155 903	143 767
<b>Activités de financement</b>		
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	(2 265)	(706)
Distributions prioritaires versées au Fonds de revenu Jazz Air	(913)	(80)
Distributions	(123 552)	(125 796)
	(126 730)	(126 582)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 661)	(23 679)
Diminution des comptes débiteurs à long terme	210	210
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	182	16
Équivalents de trésorerie reclassés dans les autres actifs, déduction faite de l'ajustement de la juste valeur (note 6)	-	(5 816)
	(20 269)	(29 269)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	8 904	(12 084)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	122 781	134 865
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	131 685	122 781
<b>Versements d'intérêts en trésorerie</b>	10 747	10 350
<b>Encaissements d'intérêts en trésorerie</b>	4 481	7 018
<b>La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :</b>		
Trésorerie	28 851	122 781
Dépôts à terme et titres à revenu fixe	102 834	-

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*



# Jazz Air S.E.C.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 1 Nature des activités et dépendance économique

Jazz Air S.E.C. (« Jazz » ou la « Société en commandite ») est une société en nom collectif à responsabilité limitée établie sous le régime des lois de la province de Québec.

Jazz exploite une société aérienne régionale au Canada et aux États-Unis. À effet du 1er janvier 2006, la Société en commandite a conclu avec Air Canada un contrat d'achat de capacité (le « CAC ») en vertu duquel Air Canada achète la capacité des appareils portant le nom commercial « Air Canada Jazz » sur des liaisons qu'elle a déterminées. Air Canada reçoit tous les produits passagers et fret provenant de la vente des places aux passagers et des services de fret sur les vols réguliers exploités par la Société en commandite en vertu du CAC et paie pour la capacité des appareils. La Société en commandite dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses filiales, puisque ces entités, outre le fait qu'elles représentent sa principale source de produits, lui fournissent d'importants services. De plus, Air Canada et ses filiales financent en grande partie les appareils de la Société en commandite.

Le commandité de Jazz est Commandité Gestion Jazz Air Inc. (« Commandité Jazz »), qui détient une participation de 0,000000814 %, soit une part de société en commandite.

Les présents états financiers sont ceux d'une société en commandite et ne comprennent pas la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges des commanditaires. La Société en commandite n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices du fait qu'aux fins fiscales, son bénéfice est distribué à ses commanditaires. Par conséquent, aucun montant n'a été inscrit à titre d'impôts sur les bénéfices dans ces états financiers. Les caractéristiques fiscales des actifs nets de la Société en commandite sont transmises directement à ses commanditaires.

Jazz connaît généralement une demande plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence au printemps et en été, ce qui fait augmenter les besoins en heures de vol d'Air Canada. Jazz a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la demande des passagers à court terme. Les produits que réalise Jazz aux termes du CAC ne varient pas de façon marquée selon les coefficients d'occupation.

### 2 Principales conventions comptables

#### a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés de la Société en commandite sont libellés en dollars canadiens et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société en commandite comprennent les comptes de sa filiale, Airwest Airlines Ltd., laquelle n'est pas active.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

### c) Entités à détenteurs de droits variables

À son établissement, Jazz a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) » (la « NOC-15 »). Selon la NOC-15, une entité à détenteurs de droits variables (une « EDDV ») est une entité qui ne dispose pas des capitaux propres à risque lui permettant de financer ses activités sans un soutien financier subordonné fourni par un tiers, ou dont les porteurs de titres de capitaux propres ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle ou ne peuvent absorber les pertes prévues de l'entité ni en toucher les rendements prévus. Les EDDV doivent être consolidées par une entité si cette dernière est réputée en être le principal bénéficiaire, soit la partie qui absorbera la majorité des pertes découlant des activités de l'EDDV ou qui a le droit de recevoir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV, ou les deux.

La direction a examiné sa propriété ainsi que ses intérêts contractuels et financiers dans d'autres entités et a déterminé qu'à l'exception de la consolidation des régimes de rémunération à base de parts de Jazz dont il est fait mention à la note 2 g), cette note d'orientation n'a pas d'incidence sur les états financiers de Jazz.

### d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de soldes de comptes bancaires courants servant à l'exploitation, de dépôts à terme et de titres à revenu fixe dont l'échéance initiale est de 90 jours ou moins. Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt moyen pondéré des placements était de 1,62 % (néant en 2007).

### e) Produits d'exploitation

En vertu du CAC, la Société en commandite reçoit une rémunération pour les services qu'elle fournit à Air Canada, comme il est mentionné aux notes 1 et 13. Les sommes connexes payables par Air Canada sont comptabilisées dans les produits d'exploitation lorsque la capacité est fournie. Les paiements incitatifs et les ajustements de marge, décrits à la note 13, sont comptabilisés respectivement à titre d'augmentation et de diminution des produits passagers, en fonction des estimations de la direction au cours de l'exercice.

Les autres produits sont tirés des vols nolisés, des services de maintenance, de réparation et de révision (« MRR ») et d'autres sources comme les services d'escale pour des tiers et la formation sur simulateurs de vol. Ces autres produits sont constatés lorsque le service est fourni.

Le CAC prévoit qu'un montant par appareil doit être versé mensuellement à la Société en commandite en guise de remboursement de certains frais liés à la propriété des appareils. Conformément à l'abrégié n° 150 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location », la Société en commandite a déterminé qu'une composante de ses produits réalisés en vertu du CAC constituait un revenu de location, étant donné que le CAC confère un droit d'utilisation, pendant une période préétablie, d'un type et d'un nombre spécifiques d'appareils désignés comme les « appareils visés ». Le montant réputé être un revenu de location s'est chiffré à 159 647 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (156 500 \$ en 2007). Ce montant a été inscrit à titre de produits dans les états consolidés des résultats de la Société en commandite, sous le poste « Passagers ».

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

### f) Avantages sociaux futurs

Les principales conventions comptables suivies relativement aux avantages sociaux futurs, conventions qui sont conformes au chapitre 3461 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »), « Avantages sociaux futurs », et qui ont trait au régime de retraite à prestations déterminées de Jazz à l'intention des pilotes, au régime complémentaire de retraite des cadres de Jazz et aux autres avantages sociaux futurs, se présentent comme suit :

- Le coût des prestations de retraite des salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après les taux d'intérêt du marché et les meilleures hypothèses de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la croissance des salaires et l'âge des salariés au départ à la retraite. Les obligations sont attribuées à la période commençant à la date d'adhésion du salarié au régime et se terminant à sa cessation d'emploi, à son décès ou à son départ à la retraite, selon la première de ces éventualités.
- Le coût des autres avantages sociaux futurs est déterminé par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, le cas échéant, en fonction des taux d'intérêt du marché et des meilleures estimations de la direction quant à l'âge des salariés au départ à la retraite, au taux de croissance du coût des soins de santé, à la progression des salaires et à l'inflation en général.
- Le rendement prévu de l'actif des régimes est fondé sur son taux de rendement à long terme prévu et sur sa juste valeur. Il est raisonnablement possible de croire que l'estimation faite par la direction quant au taux de rendement à long terme puisse varier à mesure que la direction continuera d'évaluer les placements et stratégies et par suite de l'évolution des marchés des capitaux.
- Les coûts des services passés découlant des modifications du régime de retraite à prestations déterminées et du régime complémentaire de retraite des cadres sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date de la modification. À l'heure actuelle, cette période est de 19 ans pour le régime de retraite et de 14 ans pour le régime complémentaire de retraite des cadres.
- L'excédent des gains et pertes actuariels nets non comptabilisés et cumulatifs du régime de retraite à prestations déterminées et du régime complémentaire de retraite des cadres sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de marché de l'actif des régimes au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux, est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui devraient normalement toucher des prestations en vertu du régime (à l'heure actuelle, 19 ans pour le régime de retraite et 14 ans pour le régime complémentaire de retraite des cadres).
- La date de fin d'exercice est le 31 décembre et la date d'évaluation de l'actif des régimes et des obligations au titre des régimes est le 31 décembre. Pour les exercices précédents, la date d'évaluation était le 30 novembre. L'obligation au titre des prestations de retraite est attribuée à la période commençant à la date d'adhésion du salarié au régime et se terminant à sa cessation d'emploi, à son décès ou à son départ à la retraite, selon la première de ces éventualités. L'obligation au titre des autres avantages sociaux futurs est attribuée à la période commençant à la date d'adhésion du salarié au régime ou à la date de début de son invalidité, selon le cas, et se terminant à son départ à la retraite, à la fin de son invalidité ou à 65 ans, selon la première de ces éventualités.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

### g) Rémunération à base de parts

#### *Régime d'intéressement à long terme initial*

Jazz s'est engagée à attribuer aux cadres clés des parts du Fonds à titre de prime non récurrente, en reconnaissance de leur contribution à la réalisation du premier appel public à l'épargne de Fonds de revenu Jazz Air (le « placement ») et en guise de rémunération incitative en vertu d'un régime d'intéressement à long terme initial (le « régime initial »). Le 9 février 2007, Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a transféré 638 223 parts du Fonds dans une fiducie en vue du financement du régime initial. Aux termes de ce régime, 50 % des parts du Fonds attribuées sont assujetties à des conditions d'acquisition fondées sur le rendement, et les droits sur les 50 % restants sont assujettis à des critères de temps écoulé et ont été acquis le 31 décembre 2008. L'acquisition est conditionnelle à l'approbation du conseil d'administration. Les parts du Fonds conditionnelles au rendement seront acquises (à raison de un tiers par année) si l'objectif en matière d'encaisse distribuable établis par le conseil d'administration pour l'exercice, au nom de Commandité Jazz, est atteint. L'objectif ayant été atteint pour chacun des trois exercices, y compris celui terminé le 31 décembre 2008, les parts connexes ont été acquises.

Les coûts de rémunération liés aux parts du Fonds fournies par ACE sont inscrits à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition à mesure que les critères d'acquisition sont remplis et en fonction du rendement annuel estimatif, l'accroissement correspondant des capitaux propres étant porté au surplus d'apport. Les distributions déclarées par le Fonds sur ses parts reviennent in fine aux salariés. Les parts du Fonds frappées d'extinction, dans la mesure où elles avaient été fournies par ACE, ainsi que les distributions cumulées relatives à ces dernières reviennent à ACE. La Fiducie est, pour Jazz, une EDDV et, en tant que telle, elle est consolidée dans les états financiers de Jazz. Les parts du Fonds fournies par ACE ont été portées au crédit du surplus d'apport à leur valeur globale au 9 février 2007, date à laquelle elles ont été fournies, et un montant équivalent a été porté en diminution des capitaux propres. La charge de rémunération au titre de ce régime est imputée aux résultats sur la période d'acquisition des droits; un montant équivalent est porté en augmentation des capitaux propres.

#### *Régime permanent d'intéressement à long terme*

Aux termes du régime permanent d'intéressement à long terme de Jazz (le « régime permanent »), les salariés admissibles ont droit à des attributions annuelles de parts du Fonds établies selon un pourcentage de leur salaire de base annuel. Les parts du Fonds, détenues en fiducie pour le compte des salariés admissibles, sont acquises à la fin d'une période de trois ans (le « cycle de rendement ») commençant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle elles sont attribuées, sous réserve de l'atteinte de cibles en matière d'encaisse distribuable fixées par le conseil d'administration, au nom de Commandité Jazz, pour le cycle de rendement. Jazz achètera les parts du Fonds sur le marché secondaire. Les distributions déclarées par le Fonds sur les parts du Fonds attribuées en vertu de ce régime peuvent être investies en parts du Fonds supplémentaires, qui seront acquises en même temps que les parts du Fonds attribuées et de façon proportionnelle à celles-ci. Les parts du Fonds frappées d'extinction et les distributions cumulées relatives à ces dernières reviennent à Jazz. La Fiducie est, pour Jazz, une EDDV et, en tant que telle, elle est consolidée dans les états financiers de Jazz. La juste valeur des parts du Fonds, qui se rapproche de leur coût au titre de ce régime, est imputée aux résultats à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits et un montant équivalent est porté en augmentation des capitaux propres. Les frais engagés par Jazz au titre des parts du Fonds détenues sont portés en diminution des capitaux propres. Les charges de rémunération estimatives relativement au régime sont comptabilisées en fonction du rendement réel par rapport aux objectifs.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

### h) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés comme suit :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs financiers sont évalués à la valeur de marché et portés en résultat net à la fin de chaque exercice.
- Les comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour Jazz, le montant évalué correspond généralement au coût. La direction établit la provision pour créances douteuses pour chacun des comptes en se basant, notamment, sur les résultats passés, sur sa connaissance du débiteur concerné et sur son évaluation de la conjoncture économique.
- Les comptes créditeurs, les facilités de crédit et les emprunts bancaires sont classés dans les autres passifs financiers. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement, déduction faite des coûts de transaction, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour Jazz, le montant évalué correspond généralement au coût.

### i) Couvertures

Jazz applique la comptabilité de couverture à ses swaps de taux d'intérêt, qu'elle traite comme des couvertures de flux de trésorerie. Ces instruments dérivés sont évalués à la valeur de marché à la fin de chaque exercice, et les gains ou pertes qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat étendu dans la mesure où la relation de couverture est efficace.

### j) Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative. La valeur des appareils et du matériel volant est amortie sur une période de 20 à 30 ans et leur valeur résiduelle moyenne estimative varie de 5 % à 20 %.

La valeur des bâtiments est amortie sur leur durée de vie utile, soit au plus 40 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf quand la durée de vie utile du bâtiment est plus longue que la durée du bail foncier. Dans ce cas, la valeur du bâtiment est amortie sur la durée du bail.

La valeur des autres immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date à laquelle les actifs sont mis en service et sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Immeubles à bail	Sur la durée du bail concerné
Matériel au sol et autre matériel	Cinq ans

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et l'obligation qui s'y rattache pour ce qui est des loyers futurs sont comptabilisés à l'origine à un montant égal à la juste valeur du bien, ou à la valeur actualisée de ces loyers, si elle est inférieure.

Les immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties et ramenées à leur valeur résiduelle estimative sur la durée du bail.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable nette de l'actif aux flux de trésorerie futurs non actualisés qu'il devrait générer. Une perte de valeur est inscrite si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa juste valeur.

### k) Actifs incorporels

Par suite du passage à la comptabilité nouveau départ, les actifs incorporels sont inscrits à leur juste valeur estimative établie au 30 septembre 2004. Les actifs dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amortis, tandis que ceux dont la durée de vie est limitée sont amortis selon leur durée de vie utile estimative, soit quatre ans.

### l) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable d'actifs à long terme qui ne sont pas des actifs incorporels à durée de vie indéfinie pourrait ne pas être recouvrée, on en teste la dépréciation éventuelle en comparant l'estimation des flux de trésorerie qu'on s'attend à tirer de ces actifs ou groupes d'actifs dans l'avenir à leur valeur comptable. Si la valeur comptable ne semble pas pouvoir être recouvrée à même les flux de trésorerie prévus, il faut calculer la perte de valeur comme l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur et la comptabiliser dans l'exercice considéré. La recouvrabilité est déterminée en fonction des flux de trésorerie non actualisés directement liés à l'utilisation du groupe d'actifs ou à sa sortie.

Les actifs dont la durée de vie est indéfinie sont soumis à un test de dépréciation en vertu des PCGR une fois par an ou lorsqu'un événement ou un changement de situation indique une dépréciation possible. Toute perte de valeur est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation se produit.

### m) Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires et les autres éléments de résultat sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Une perte de change de 6 263 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (300 \$ en 2007) a été prise en compte dans les produits (charges) hors exploitation.

### n) Paiements exigibles en vertu de contrats de location d'appareils

Le total des frais de location d'appareils en vertu de contrats de location-exploitation, des incitatifs à la location reçus et des frais connexes sur la durée des contrats est imputé aux charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais de location et les frais connexes payés d'avance représentent l'écart entre, d'une part, l'amortissement linéaire des frais de location d'appareils et, d'autre part, les frais de location exigés aux termes des contrats de location-exploitation et les frais juridiques et charges d'exploitation connexes liés aux contrats de location. Les incitatifs à la location à court terme et à long terme non amortis sont comptabilisés respectivement dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme.

### o) Maintenance et réparations

Les frais de maintenance et de réparation sont portés aux charges d'exploitation au moment où ils sont engagés. Les coûts importants de modification du matériel en vue de l'améliorer sont capitalisés et amortis sur la durée de vie résiduelle des actifs en question.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

Jazz utilise la méthode des coûts directs pour comptabiliser les coûts de révision des appareils au moment où la révision a lieu. La plupart des moteurs d'avions font l'objet de contrats de service à long terme qui couvrent des réparations prévues et imprévues. Selon ces contrats, la Société en commandite paie mensuellement un montant fixe pour chaque heure de vol et le tiers vendeur assume la responsabilité de la réparation des appareils sans coûts additionnels pour la Société en commandite, sous réserve d'exclusions spécifiées. Les coûts de maintenance prévus par ces contrats sont comptabilisés lorsqu'il existe une obligation contractuelle. Pour les moteurs qui ne sont pas visés par un tel contrat de service à long terme, les révisions sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les coûts de maintenance pour certains appareils et composantes avioniques, trains d'atterrissage et services de maintenance normaux et récurrents sont passés en charges au moment où le service est rendu.

p) Impôts sur les bénéfices

La Société en commandite n'est pas assujettie à l'impôt. De plus, sa filiale, Airwest Airlines Ltd., n'est pas active. En conséquence, aucun montant d'impôts sur les bénéfices n'a été pris en compte dans ces états financiers puisque le bénéfice ou la perte de la Société en commandite figure dans les déclarations de revenus de ses commanditaires. Les caractéristiques fiscales des actifs nets de la Société en commandite sont transmises directement à ses commanditaires. En conséquence, ces états financiers ne tiennent compte d'aucun montant d'impôts sur les bénéfices futurs découlant d'écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la Société en commandite.

q) Résultat par part

Le calcul du résultat par part est fondé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation. Les parts du Fonds détenues aux termes des divers régimes de rémunération à base de parts réduisent le nombre moyen pondéré de parts de société en commandite en circulation à partir de la date à laquelle les parts ont été versées aux régimes.

### Modifications de normes comptables

Au premier trimestre de 2008, Jazz a adopté les recommandations de quatre nouveaux chapitres du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption de ces chapitres n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de Jazz.

#### *Instruments financiers*

Le chapitre 3862, « Instruments financiers - informations à fournir », vient modifier les exigences d'information sur les instruments financiers du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ». Dans la mesure où les exigences d'information de cette nouvelle norme sont les mêmes que celles de la norme précédente et ont déjà été intégrées aux états financiers annuels, aucune information supplémentaire n'a été présentée.

Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », confirme les exigences de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ».

Les nouvelles normes exigent la présentation d'informations sur l'importance des instruments financiers pour la situation financière et le rendement de Jazz, de même que sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels Jazz est exposée, et sur la façon dont ces risques sont gérés. Les informations que ces nouveaux chapitres recommandent de fournir sont présentées à la note 19 afférente aux présents états financiers consolidés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

### *Informations à fournir concernant le capital*

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », établit les exigences d'information relatives au capital de Jazz et à la façon dont il est géré. Il a pour objectif de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de Jazz en matière de gestion du capital. Les informations que ce nouveau chapitre recommande de fournir sont présentées à la note 18 afférente aux présents états financiers consolidés.

### *Stocks - pièces de rechange, matériel et fournitures*

Le chapitre 3031, « Stocks », remplace la norme actuelle sur les stocks, le chapitre 3030. Il fournit des directives plus détaillées sur l'évaluation et augmente les exigences d'information en vue d'accroître la transparence. La politique de comptabilisation des stocks de Jazz respecte les exigences d'évaluation. En effet, Jazz évalue les pièces de rechange, le matériel et les fournitures au coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks passé en charges a été de 37 277 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (34 357 \$ en 2007).

### **Modifications d'estimations comptables**

Durant le deuxième trimestre de 2008, Jazz a changé ses estimations quant à la durée de vie utile et à la valeur résiduelle prévue de certains appareils et certaines pièces de matériel volant pour qu'elles concordent avec les modalités du CAC. Les estimations mises à jour reflètent plus fidèlement la durée de vie utile prévue de ces actifs pour Jazz et entraînent une révision de la valeur résiduelle pour refléter à la fois la modification de la durée de vie utile et les conditions du marché actuelles et prévues pour ces appareils. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. La modification des estimations servant à établir l'amortissement a eu pour effet d'augmenter la dotation à l'amortissement de 436 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

### **Modifications comptables futures**

#### *Convergence avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS »)*

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a fait part de sa décision de remplacer les PCGR du Canada par les IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2011 la date de transition obligatoire aux IFRS des entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. C'est donc dire que Jazz devra préparer les états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS pour les exercices ouverts à compter de 2011. Jazz a formé une équipe de mise en œuvre qui regroupe des ressources internes et un expert-conseil externe. Le plan de transition qui assurera la conversion aux nouvelles normes dans les délais impartis est en cours d'élaboration et prévoit les étapes suivantes :

- Sensibilisation et évaluation initiale - cette étape consiste à déterminer les principales répercussions que l'adoption des IFRS peut avoir sur Jazz. Chaque norme comptable est évaluée par rapport aux IFRS puis reçoit une cote de priorité - élevée, moyenne ou faible - selon que les différences entre les IFRS et les PCGR du Canada sont importantes ou non. En outre, les employés et les membres du conseil d'administration concernés sont informés des incidences de la transition et des échéances connexes. Jazz a terminé cette étape au troisième trimestre de 2008.
- Évaluation détaillée - on examine et analyse les différences entre les IFRS et les PCGR du Canada aux points de vue de la comptabilisation et de la présentation de l'information. Une fois que ces différences ont été établies, on évalue leurs retombées potentielles sur les conventions comptables, les systèmes d'information et les procédés d'affaires. Un plan d'action est alors élaboré pour chaque élément touché. Cette étape est en cours.
- Mise en œuvre et examen - le plan d'action élaboré au cours de l'étape de l'évaluation détaillée est mis en œuvre pour faciliter, au besoin, la création de nouveaux comptes et de modèles d'états financiers et la modification de systèmes et de procédés. Les conventions comptables sont approuvées, y compris les choix faits en vertu des règles de transition prévues par IFRS 1, « Première adoption des Normes internationales d'information financière ».





(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

Une première analyse a permis d'établir une liste partielle des principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur Jazz :

- IFRS 1 - cette norme prévoit des exemptions facultatives et obligatoires pour les entités au moment de l'adoption initiale des IFRS. Jazz est en train d'évaluer les exemptions facultatives et appliquera celles qu'elle juge les plus appropriées.
- Immobilisations corporelles - en vertu de la Norme comptable internationale (« IAS ») 16, une entité doit ventiler le coût d'un actif en ses parties significatives au moment de la comptabilisation initiale et doit amortir séparément chacune de ces parties sur sa durée d'utilité plutôt que l'actif dans son ensemble. Cette exigence pourrait avoir une incidence sur le mode de suivi et d'amortissement des principaux composants des appareils. En outre, le coût des principaux travaux de maintenance doit être comptabilisé séparément dans le coût initial et amorti sur la durée des travaux de maintenance. Il est ensuite recapitalisé et le cycle se répète sur la durée d'utilité de l'actif.
- Dépréciation d'actifs - IAS 36 prévoit un test de dépréciation en une seule étape, soit la comparaison directe de la valeur comptable de l'actif à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité (qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie). Il pourrait donc y avoir davantage de dépréciations dans les cas où la recouvrabilité de la valeur comptable d'actifs en vertu des PCGR du Canada a été fondée sur la valeur non actualisée des flux de trésorerie.
- Comptabilisation des contrats de location - contrairement aux PCGR du Canada, IAS 17 ne prévoit pas de mesures normatives pour les contrats de location. Par conséquent, il faudra examiner tous les contrats pour déterminer s'ils se classent dans les contrats de location-exploitation ou les contrats de location-acquisition, selon l'opinion de la direction quant au degré d'imputation des risques et des avantages inhérents à la propriété.
- Comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages sociaux futurs - en vertu d'IAS 19, le coût des services passés dans le cadre d'un régime à prestations définies doit être comptabilisé plus rapidement : il doit être passé en charges immédiatement si les prestations sont acquises; dans le cas contraire, il doit être comptabilisé selon un mode linéaire jusqu'à ce que les prestations soient acquises. Selon les PCGR du Canada, le coût des services passés est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité. En outre, en vertu d'IAS 19, les gains et pertes actuariels peuvent être comptabilisés directement dans les capitaux propres au lieu d'être constatés dans les résultats. Dans le cas des autres avantages sociaux futurs, les gains et les pertes actuariels, ainsi que le coût des services passés, doivent être comptabilisés immédiatement sans possibilité d'amortissement.

Outre les normes susmentionnées, les IFRS imposent des obligations d'information et de présentation qui dépassent généralement celles qui sont imposées par les PCGR du Canada. Ces obligations seront mentionnées dans l'analyse détaillée; au besoin, on recueillera des données supplémentaires pour y satisfaire.

## 3 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2008		Montant net \$
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Matériel volant	188 899	42 199	146 700
Installations	15 815	2 662	13 153
Matériel	31 177	14 490	16 687
Immeubles à bail	37 699	14 561	23 138
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	23 201	3 851	19 350
	296 791	77 763	219 028

## Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 3 Immobilisations corporelles (suite)

	Coût \$	31 décembre 2007 Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Matériel volant	181 815	35 206	146 609
Installations	15 647	2 024	13 623
Matériel	25 248	9 538	15 710
Immeubles à bail	36 268	9 020	27 248
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	23 201	1 004	22 197
	282 179	56 792	225 387

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles cédées en garantie de la facilité de crédit s'établissait à 199 678 \$ au 31 décembre 2008 (203 190 \$ en 2007). Un montant de 28 926 \$ a été comptabilisé au titre de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (22 019 \$ en 2007).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, aucune immobilisation corporelle n'a été acquise au moyen de contrats de location-acquisition. En 2007, des immobilisations corporelles avaient été acquises à un coût global de 23 201 \$ par ce moyen.

### 4 Actifs incorporels

	Coût \$	31 décembre 2008 Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Actifs ayant une durée de vie indéfinie			
Nom commercial Jazz	1 700	-	1 700
Permis d'exploitation	4 600	-	4 600
Actifs ayant une durée de vie limitée			
Contrats des employés	6 028	6 028	-
	12 328	6 028	6 300

  

	Coût \$	31 décembre 2007 Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Actifs ayant une durée de vie indéfinie			
Nom commercial Jazz	1 700	-	1 700
Permis d'exploitation	4 600	-	4 600
Actifs ayant une durée de vie limitée			
Contrats des employés	6 028	5 245	783
	12 328	5 245	7 083

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la Société en commandite a constaté un amortissement de 783 \$ (1 588 \$ en 2007).

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

**5 Autres actifs**

	31 décembre	
	2008 \$	2007 \$
Billet à recevoir ne portant pas intérêt et remboursable par versements annuels égaux sur 10 ans	419	628
Frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes, après amortissement cumulé	26 644	28 539
Papier commercial adossé à des actifs (note 6)	2 009	4 589
	29 072	33 756

**6 Papier commercial adossé à des actifs**

Les autres actifs au 31 décembre 2008 comprennent du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») de tiers libellé en dollars américains et dont le coût historique s'établit à 5 816 \$ CA. Le PCAA était classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale et il est mesuré à la juste valeur à chacune des dates de clôture. Ces titres de créance, qui devaient venir à échéance le 16 août 2007, n'avaient pas été remboursés par suite de problèmes de liquidité sur le marché du PCAA.

En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, il est impossible d'obtenir des cours du marché pour ces placements. Selon le plan de restructuration du PCAA structuré de tiers canadien (le « plan »), qui a été approuvé à l'origine le 5 juin 2008 par la Cour supérieure de justice de l'Ontario, puis par la Cour d'appel de l'Ontario, il a été déterminé que le placement de Jazz dans le PCAA serait échangé contre des billets replet pour actifs inadmissibles (« AI ») émis par le véhicule d'actifs cadre 3 (« VAC3 »). Les billets replet AI VAC3 auront une échéance de un an plus la plus longue échéance des actifs inadmissibles connexes, si bien que Jazz demeurera exposée aux actifs sous-jacents. Le 24 décembre 2008, le comité des investisseurs a publié un communiqué de presse confirmant qu'une entente était intervenue avec toutes les parties clés relativement au financement de la garantie de marge liée au PCAA. Aux termes de cette entente, les gouvernements, de concert avec certains participants à la restructuration, ont offert au total 4 450 000 \$ de garanties de marge supplémentaires afin de soutenir le plan. À la suite d'une requête soumise à la Cour supérieure de justice de l'Ontario après le 31 décembre 2008, le processus de clôture a été approuvé. Par la suite, Jazz a reçu ses billets replet AI VAC3. Jazz est d'avis que la juste valeur de ces billets correspond sensiblement à la valeur comptable actuelle du PCAA.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 6 Papier commercial adossé à des actifs (suite)

La direction a examiné les rapports d'investissement dont elle dispose et a déterminé que 69 % du notionnel du portefeuille était assorti d'une note de première qualité, qu'il y avait eu un manquement sur les actifs sous-jacents depuis la création de la Fiducie, et que ce manquement représentait 0,27 % de la valeur totale de la Fiducie. Par conséquent, la direction a utilisé les informations sur le marché les plus récentes et d'autres facteurs au 31 décembre 2008 pour estimer la juste valeur du placement. À cette fin, elle a analysé les issues possibles et actualisé les flux de trésorerie futurs prévus d'après la probabilité de recouvrement du capital et des intérêts en fonction d'une date d'échéance qui tient compte de la conversion prévue du PCAA en billets à taux variable. Par suite de cette estimation de la valeur du placement dans le PCAA, une provision pour moins-value de 3 852 \$ a été constituée et présentée dans les autres charges hors exploitation. Cette estimation est sujette à l'incertitude relative à la mesure et tributaire du rendement des actifs sous-jacents ainsi que de la valeur marchande une fois que les nouveaux billets feront l'objet de négociations. Rien ne garantit que la valeur de ce placement ne diminuera pas davantage. Par conséquent, il se peut que la valeur estimative du placement dans le PCAA varie dans les exercices à venir. Il a été établi qu'aucun nouvel ajustement de la juste valeur n'était nécessaire pour le moment, étant donné qu'il n'y a eu aucun changement dans le recouvrement prévu des actifs sous-jacents ni dans les taux d'escompte utilisés pour calculer la valeur actualisée. Cette situation n'a eu aucune incidence sur les activités de Jazz, ses clauses restrictives financières ou sa capacité de satisfaire aux obligations. Jazz ne comptabilise pas d'intérêts sur ce placement.

La valeur comptable du placement, soit 2 009 \$, est incluse dans les autres actifs.

Le montant net du gain de change comptabilisé sur le placement dans le PCAA, du début jusqu'à la période terminée le 31 décembre 2008, s'est établi à 45 \$.

## 7 Dette à long terme

Le tableau suivant présente la répartition des facilités de crédit autorisées de Jazz ainsi que l'encours de ces facilités :

	Montant autorisé \$	Montant prélevé au 31 décembre 2008 \$	Montant prélevé au 31 décembre 2007 \$
Facilité de crédit à terme renouvelable <sup>a)</sup>	35 000	-	-
Facilité de crédit à terme <sup>b)</sup>	115 000	115 000	115 000
Intérêts payés d'avance <sup>c)</sup>	-	(213)	(767)
Fraction non amortie de la commission d'engagement <sup>c)</sup>	-	(58)	(758)
	150 000	114 729	113 475

- a) La facilité de crédit à terme renouvelable vient à échéance le 2 février 2010 et porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %. Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit à terme renouvelable. Des intérêts de 0,50 % sont cependant payables sur le solde inutilisé, après déduction des lettres de crédit.

### *Lettres de crédit*

Jazz a émis des lettres de crédit irrévocables d'un montant total de 3 382 \$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit à terme renouvelable et porte intérêt au taux de 2,875 %.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 7 Dette à long terme (suite)

- b) La facilité de crédit à terme vient à échéance le 2 février 2010 et porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %. Au 31 décembre 2008, une tranche de 114 440 \$ des montants prélevés sur la facilité de crédit à terme était constituée d'acceptations bancaires d'une durée de 90 jours et dont le taux d'intérêt effectif s'élevait à 5,45 %. Une autre tranche de 600 \$ était constituée d'avances au taux préférentiel portant intérêt au taux de 5,50 %. Au 31 décembre 2008, Jazz avait conclu avec un tiers un contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 115 000 \$, fixant ainsi son taux d'intérêt à 7,09 % jusqu'au 2 février 2009 et à 5,98 % jusqu'au 2 février 2010.
- c) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des frais de financement.

Les emprunts en vertu des facilités de crédit sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de la Société en commandite. La disponibilité continue des facilités de crédit dépend de la capacité de la Société en commandite de respecter certaines clauses restrictives relatives au levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que certaines obligations de faire et de ne pas faire.

## 8 Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Jazz a conclu des contrats de location-acquisition visant des appareils et du matériel au sol. Les obligations s'établissent comme suit :

	2008 \$	2007 \$
Exercice se terminant le 31 décembre 2008	-	3 910
2009	4 796	3 910
2010	4 796	3 910
2011	4 764	3 884
2012	4 367	3 554
2013	4 341	-
Par la suite	8 008	10 039
<b>Total des loyers minimums</b>	<b>31 072</b>	<b>29 207</b>
Moins les intérêts (à des taux allant de 8,755 % à 9,450 %)	7 654	8 019
Valeur actualisée des loyers minimums nets aux termes des contrats de location-acquisition	23 418	21 188
Moins la partie à court terme	2 837	2 119
<b>Obligations découlant de contrats de location-acquisition</b>	<b>20 581</b>	<b>19 069</b>

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains. Des intérêts de 1 895 \$ (791 \$ en 2007) liés aux obligations découlant de contrats de location-acquisition ont été comptabilisés dans les frais de location d'appareils.

## Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 9 Autres passifs à long terme

	31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées - retraite (note 17)	(396)	4 810
Obligation au titre des prestations constituées - autres avantages sociaux futurs (note 17)	6 991	-
Prestations de cessation d'emploi à payer - partie à long terme	-	59
Incitatifs reportés liés aux contrats de location-exploitation - partie à long terme	49 077	53 969
	55 672	58 838

### 10 Impôts sur les bénéfices futurs

L'écart temporaire net déductible correspondant à l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de la Société en commandite au 31 décembre 2008 s'élève à environ 482 717 \$ (494 718 \$ en 2007).

### 11 Parts de société en commandite

#### Parts de société en commandite

La Société en commandite peut émettre un nombre illimité de parts.

Chaque part est émise à un prix de souscription fixé par Commandité Jazz.

Chaque part émise et en circulation doit être de rang égal à celui des autres parts, à tous les égards, et aucune part ne doit avoir de privilège, de priorité ou de droit sur une autre part.

Une part ne peut être ni divisée ni fractionnée. La Société en commandite ne doit accepter ni la souscription ni l'attribution d'une part divisée, et elle ne doit constater aucun intérêt portant sur moins d'une part entière, sauf dans la mesure nécessaire pour mettre en œuvre un fractionnement des parts.

Aucun des commanditaires ne bénéficie d'un droit préférentiel de souscription de parts.

La distribution des parts dans le public est interdite.

#### Répartition du bénéfice

Toute somme affectée ou distribuée aux commanditaires doit être répartie aux différents porteurs de parts au prorata de leur participation.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

**11 Parts de société en commandite (suite)**

**Distributions**

Aucun des commanditaires n'a le droit de retirer ou de recevoir quelque distribution que ce soit de la Société en commandite, sauf si la loi le permet et si Commandité Jazz y consent. Cette dernière fixe le montant et le calendrier des distributions. Au 31 décembre 2008, les distributions payables au Fonds par Jazz s'élevaient à 10 296 \$ (10 296 \$ en 2007).

**Parts émises et entièrement libérées**

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Commandité</b>		
<b>Commandité Jazz Air Inc.</b>		
Parts en circulation	1	1
<b>Commanditaires</b>		
<b>Fiducie Jazz Air (la « Fiducie »)</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	122 865 143	25 000 000
Parts échangées par ACE contre des parts du Fonds aux termes du contrat de liquidité pour les investisseurs	-	97 226 920
Parts échangées par ACE contre des parts du Fonds et transférées à une fiducie en vue de financer le régime initial	-	638 223
Parts en circulation à la fin de l'exercice	122 865 143	122 865 143
<b>Gestion ACE Aviation Inc.</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	-	97 865 143
Parts échangées par ACE contre des parts du Fonds aux termes du contrat de liquidité pour les investisseurs	-	(97 226 920)
Parts échangées par ACE contre des parts du Fonds et transférées à une fiducie en vue de financer le régime initial	-	(638 223)
Parts en circulation à la fin de l'exercice	-	-
Parts du Fonds détenues pour le financement des régimes de rémunération à base de parts (note 16)	(749 882)	(728 290)
<b>Nombre total des parts en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>122 115 261</b>	<b>122 136 854</b>

Le 9 février 2007, ACE a échangé 638 223 de ses parts de société en commandite contre 638 223 parts du Fonds. Les 638 223 parts du Fonds ont été transférées à une fiducie en vue du financement des attributions qui avaient été consenties aux employés en vertu du régime d'intéressement à long terme initial de Jazz.

Le 14 mars 2007, aux termes d'un plan d'arrangement approuvé en octobre 2006, ACE a échangé 25 000 000 de parts de société en commandite contre un nombre égal de parts du Fonds. Ces parts du Fonds ont été distribuées aux actionnaires d'ACE comme faisant partie d'une distribution spéciale. À cette même date, ACE a également échangé 25 000 000 de parts de société en commandite supplémentaires contre 25 000 000 de parts du Fonds aux termes du contrat de liquidité pour les investisseurs. Le 30 mars 2007, ACE a échangé 47 226 920 parts de société en commandite contre un nombre égal de parts du Fonds.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 12 État des flux de trésorerie - données supplémentaires

Le tableau suivant présente la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation :

	2008 \$	2007 \$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - comptes clients et autres créances	11 730	(12 007)
Diminution (augmentation) des pièces de rechange, du matériel et des fournitures	(8 563)	(10 177)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(4 345)	210
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(7 732)	1 414
Augmentation (diminution) des autres passifs à long terme	(9 115)	(10 970)
	(18 025)	(31 530)

## 13 Dépendance économique

Le tableau suivant présente les opérations entre Air Canada et ses filiales et la Société en commandite :

	2008 \$	2007 \$
<b>Produits d'exploitation</b>		
Air Canada	1 622 589	1 485 963
<b>Charges d'exploitation</b>		
Air Canada	46 425	49 197
Air Canada Capital Ltd.	92 583	91 413
Société en commandite ACGHS	64 870	59 534

Les soldes suivants auprès d'Air Canada et de ses filiales sont inscrits dans les états financiers :

	31 décembre	
	2008 \$	2007 \$
<b>Comptes débiteurs</b>		
Air Canada	58 353	71 173
Société en commandite ACGHS	169	55
<b>Comptes créditeurs et charges à payer</b>		
Air Canada	58 752	63 604
Air Canada Capital Ltd.	9 405	7 584
Société en commandite ACGHS	14 777	13 461
Gestion ACE Aviation Inc.	528	557



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 13 Dépendance économique (suite)

#### Contrat d'achat de capacité

La Société en commandite est partie avec Air Canada au CAC, en vertu duquel Air Canada achète la capacité de certains appareils avec équipage exploités par la Société en commandite sous la marque « Air Canada Jazz » sur des liaisons précisées par Air Canada. Le CAC, d'une durée de 10 ans, peut être reconduit pour deux périodes supplémentaires de cinq ans. Aux termes de ce contrat, la Société en commandite doit fournir à Air Canada la capacité des appareils indiqués ainsi que tous les équipages et le personnel appropriés et elle doit assurer la maintenance et les activités aéroportuaires pour ces vols. Air Canada établit les liaisons, contrôle les horaires des appareils et le prix des billets, gère le stock de places et assure la promotion et la commercialisation de ces vols. Air Canada garde tous les produits provenant de la vente de places aux passagers et des services de fret et paye la Société en commandite pour la capacité fournie.

La Société en commandite reçoit mensuellement des sommes pour la capacité fournie. Ces sommes sont composées d'éléments variant en fonction de différentes mesures, comme le nombre d'heures cale à cale, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), de passagers et d'appareils visés par le CAC. Les tarifs applicables à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles et varient selon le type d'appareil; ils venaient à échéance le 31 décembre 2008. De plus, Air Canada doit rembourser à la Société en commandite certains coûts refacturés, notamment les frais liés au carburant, au dégivrage, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires, à l'approvisionnement de station, aux frais de fin de station, à l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et à la réinstallation des employés mutés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils fournis en vertu du CAC, leur remboursement est inscrit aux produits. Les coûts refacturés se sont chiffrés à 668 557 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (556 740 \$ en 2007).

Les sommes qui ont trait aux coûts contrôlables sont payées le premier jour de chaque mois et sont fondées sur des estimations mensuelles qui sont rapprochées des montants réels à la fin du mois, la différence devant être payée dans les 30 jours qui suivent la fin du mois. Air Canada rembourse les coûts refacturés dans les 30 jours suivant la fin du mois au cours duquel ils ont été engagés.

Aux termes du CAC, la Société en commandite et Air Canada ont convenu de revoir les tarifs détaillés (sous réserve des modalités du contrat, y compris les exigences liées à la marge cible contrôlable) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011.

La Société en commandite touche aussi certains paiements incitatifs trimestriels pour la ponctualité, la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, la manutention des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Les tarifs prévus en vertu du CAC sont conçus pour assurer à la Société en commandite une marge cible contrôlable de 14,09 % pour les services qu'elle fournit à Air Canada aux termes du CAC, à l'exception des produits tirés des incitatifs et des coûts refacturés et avant déduction de la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés par suite de l'atteinte d'un certain seuil de performance.

#### Ajustement de la marge

Pour chaque année civile suivant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et pour la durée résiduelle du CAC, si la marge annuelle des vols prévue aux termes du CAC est supérieure à 14,09 %, après déduction de la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés, Jazz doit verser à Air Canada une somme correspondant à 50 % de l'excédent sur 14,09 %. La marge correspond aux produits d'exploitation totaux provenant des vols réguliers fournis en vertu du CAC, moins les charges engagées au titre de ces vols, qui comprennent la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés, mais compte non tenu des produits tirés des incitatifs et des coûts refacturés. L'ajustement de la marge a été de néant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (4 574 \$ en 2007). Il est porté en réduction des produits.

#### Contrat de services cadre

Aux termes du contrat de services cadre intervenu le 24 septembre 2004 entre la Société en commandite et Air Canada, cette dernière fournit certains services à la Société en commandite moyennant rétribution. Il s'agit notamment de services liés aux assurances et à la fiscalité, aux biens immobiliers, aux affaires environnementales et aux affaires juridiques.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 13 Dépendance économique (suite)

Le contrat de services cadre demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du CAC, mais un service donné peut être résilié plus tôt aux termes du contrat de services cadre.

#### Autres

Air Canada fournit à la Société en commandite certains approvisionnements obtenus auprès de tiers, principalement du carburant, et recouvre par la suite les montants auprès de la Société en commandite. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément. La Société en commandite ACGHS, filiale en propriété exclusive d'Air Canada, fournit à la Société en commandite des services de manutention au sol.

La quasi-totalité des comptes clients à recevoir d'Air Canada se rapporte aux soldes impayés aux termes du CAC.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables selon des modalités commerciales normales et ils résultent des services offerts par l'entité concernée.

### 14 Engagements

La Société en commandite doit payer certains loyers minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation visant du matériel volant et des installations de base dont la durée non résiliable initiale ou restante est supérieure à un an.

	31 décembre 2008	
	Autres tiers \$	Air Canada et ses filiales \$
Exercice se terminant le 31 décembre 2009	13 451	144 394
2010	11 839	119 133
2011	9 090	101 805
2012	5 658	98 412
2013	5 095	96 659
Par la suite	37 096	739 485

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains.

Les appareils visés par certains contrats de location d'appareils conclus avec des bailleurs principaux par Air Canada Capital Ltd. ou Air Canada ont ensuite été sous-loués à la Société en commandite. Les loyers minimaux futurs découlant de ces contrats sont présentés ci-dessus dans la colonne « Air Canada et ses filiales ».

### 15 Frais liés aux avantages postérieurs à l'emploi

La Société en commandite a comptabilisé une charge de retraite et d'autres avantages sociaux futurs de 18 049 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (16 884 \$ en 2007).

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

**16 Régimes de rémunération à base de parts**

Le tableau suivant présente les parts du Fonds détenues aux termes des régimes de rémunération à base de parts, tel qu'il est mentionné à la note 2 :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Régime d'intéressement à long terme initial	Régime permanent d'intéressement à long terme	Régime d'intéressement à long terme initial	Régime permanent d'intéressement à long terme
Nombre de parts du Fonds attribuées	638 223	472 542	638 223	201 438
Nombre de parts du Fonds frappées d'extinction	(64 201)	(59 259)	(6 000)	-
Nombre de parts du Fonds acquises	574 022 (237 423)	413 283 -	632 223 (105 371)	201 438 -
Nombre de parts du Fonds en circulation à la fin de l'exercice	336 599	413 283	526 852	201 438
Durée moyenne pondérée résiduelle (en années)	néant	1,55	1,00	2,00
Coût des parts achetées au cours de l'exercice <sup>1)</sup>	-\$	2 178 \$	-\$	1 695 \$
Juste valeur moyenne pondérée par part du Fonds à la date d'attribution	8,55 \$	8,14 \$	8,55 \$	8,42 \$
Charges de rémunération de l'exercice	1 850 \$	1 224 \$	1 609 \$	547 \$

1) Le coût des parts du Fonds achetées aux termes du régime permanent n'est pas sensiblement différent de leur juste valeur à la date où elles ont été attribuées.

Conformément aux modalités du régime permanent, les parts du Fonds sont achetées sur le marché libre de la Bourse de Toronto et sont détenues par un fiduciaire pour le compte des salariés admissibles jusqu'à l'acquisition des droits qui s'y rattachent.

Durant l'exercice, le Fonds a attribué 271 104 parts en vertu du régime permanent d'intéressement à long terme. La juste valeur moyenne pondérée de ces parts était de 8,03 \$.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## **17 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs**

La Société en commandite offre plusieurs régimes de retraite enregistrés à cotisations déterminées aux salariés admissibles et un régime enregistré à prestations déterminées aux pilotes. La Société en commandite est le promoteur des régimes aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. La Société en commandite propose également un régime complémentaire de retraite non enregistré à prestations déterminées qui est capitalisé en partie par certains salariés. Les cotisations au régime complémentaire de retraite ont commencé en décembre 2007. Le régime de retraite enregistré à prestations déterminées et le régime complémentaire de retraite à prestations déterminées assurent des prestations au moment du départ à la retraite, de la cessation d'emploi ou du décès, en fonction des états de service du participant et de la moyenne de ses gains en fin de carrière sur une période déterminée.

La Société en commandite offre aussi d'autres avantages sociaux futurs (autres que des prestations de retraite), qui comprennent les prestations pour soins de santé et soins dentaires offertes aux salariés de Jazz en congé d'invalidité de longue durée et en congé sous le régime de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT »). Ces prestations cessent d'être versées au 65<sup>e</sup> anniversaire du salarié. La compensation des congés de maladie représente le paiement des congés de maladie accumulés au moment du départ à la retraite des salariés admissibles ou juste avant. Les prestations de la CSPAAT autoassurées représentent les prestations versées aux salariés de Jazz en Ontario dans le cadre d'un régime autoassuré.

La charge totale pour les régimes à cotisations déterminées de la Société en commandite, y compris deux régimes de retraite dont un groupe de salariés et un syndicat sont respectivement le promoteur et pour lesquels l'obligation de la Société en commandite se limite au versement de cotisations déterminées, s'est élevée à 7 097 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et à 6 474 \$ pour celui terminé le 31 décembre 2007.

Les versements en trésorerie au titre des régimes enregistrés de retraite ont totalisé 18 797 \$ en 2008 (16 607 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007), ce qui comprend des versements en trésorerie de 11 962 \$ au titre du régime enregistré de retraite à prestations déterminées (10 345 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007). Les versements en trésorerie faits au titre des autres avantages sociaux futurs ont totalisé 733 \$ en 2008.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite à prestations déterminées aux fins de leur capitalisation a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La prochaine évaluation sera faite le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

**17 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)**

Des renseignements sur l'ensemble des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages sociaux futurs offerts par la Société en commandite figurent ci-après :

	Prestations de retraite		Autres avantages sociaux futurs
	2008 <sup>1)</sup>	2007 <sup>2)</sup>	2008 <sup>3)</sup>
	\$	\$	\$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées</b>			
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice <sup>3)</sup>	105 308	95 541	5 946
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8 963	9 978	1 410
Coût financier	6 712	5 383	368
Cotisations des participants aux régimes	6 284	5 549	-
Prestations versées	(2 297)	(3 106)	(733)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(25 965)	(8 037)	995
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>99 005</b>	<b>105 308</b>	<b>7 986</b>
<b>Variation des actifs des régimes</b>			
Juste valeur de marché des actifs des régimes au début de l'exercice	90 147	76 526	-
Rendement réel des actifs des régimes	(21 317)	953	-
Cotisations de l'employeur	19 427	10 225	733
Cotisations des participants aux régimes	6 283	5 549	-
Prestations versées	(2 297)	(3 106)	(733)
<b>Juste valeur de marché des actifs des régimes à la fin de l'exercice</b>	<b>92 243</b>	<b>90 147</b>	<b>-</b>
<b>Situation de capitalisation à la fin de l'exercice</b>	<b>6 762</b>	<b>(15 161)</b>	<b>(7 986)</b>
Cotisations de l'employeur faites après la date d'évaluation	-	4 969	-
Perte actuarielle nette non amortie	7 158	5 382	995
<b>Actif (passif) au titre des prestations constituées</b>	<b>396</b>	<b>(4 810)</b>	<b>(6 991)</b>

1) 2008 - Selon l'évaluation faite en date du 31 décembre 2008

2) 2007 - Selon l'évaluation faite en date du 30 novembre 2007

3) 2007 - L'obligation initiale de 5 946 \$ au 31 décembre 2007 a été constatée de manière rétrospective à titre d'ajustement des capitaux propres - voir la note 20

Le passif au titre des prestations constituées a été pris en compte dans les autres passifs à long terme.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

	Prestations de retraite	
	2008	2007
	\$	\$
Actions canadiennes	35 %	35 %
Titres de créance	33 %	38 %
Actions internationales	28 %	24 %
Placements temporaires et autres	4 %	3 %
	100 %	100 %

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

**17 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)**

Les actifs des régimes sont investis dans un fonds équilibré et ne comprenaient aucun placement important, le cas échéant, dans le Fonds à la date d'évaluation, soit le 31 décembre 2008 ou le 30 novembre 2007.

Hypothèses moyennes pondérées ayant servi à calculer le passif au titre des prestations constituées :

	Prestations de retraite		Autres avantages sociaux futurs
	2008	2007	2008
	\$	\$	\$
Taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations constituées	7,10 %	5,75 %	7,10 %
Taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût des prestations de retraite et autres	5,75 %	5,00 %	5,60 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 - 5,00 %	4,00 - 5,00 %	4,00 - 5,00 %
Rendement prévu des actifs des régimes	6,40 %	6,00 %	s.o.
Taux initial de croissance du coût des soins de santé - Pour établir l'obligation au titre des prestations constituées	s.o.	s.o.	6,5 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé - Pour calculer le coût des prestations de retraite et autres	s.o.	s.o.	7,1 %

L'hypothèse servant à calculer le taux de croissance du coût des soins de santé est ramenée à 4,5 % par année à compter de 2012.

Le tableau ci-dessous indique la charge de retraite nette liée aux régimes de retraite à prestations déterminées et le coût net des autres avantages sociaux futurs de la Société en commandite :

	Prestations de retraite		Autres avantages sociaux futurs
	2008	2007	2008
	\$	\$	\$
<b>Éléments de la charge</b>			
Coût des services rendus au cours de l'exercice (y compris la provision pour les charges des régimes)	8 963	9 978	1 410
Coût financier	6 712	5 383	368
Rendement réel des actifs des régimes (Gain actuariel) perte actuarielle	21 317 (25 965)	(953) (8 037)	- 995
Coûts survenus pendant l'exercice	11 027	6 371	2 773
Écart entre les coûts survenus et les coûts constatés pendant l'exercice en ce qui concerne ce qui suit :			
Rendement des actifs des régimes (Gain actuariel) perte actuarielle	(27 772) 25 996	(4 050) 8 074	- (995)
Coût net des prestations de retraite et autres constaté	9 251	10 395	1 778

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 18 Informations à fournir concernant le capital

Le capital de Jazz est constitué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la dette à long terme et des capitaux propres (à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat étendu).

En matière de gestion du capital, Jazz vise à maximiser la valeur à long terme pour les porteurs de parts en :

- maintenant une structure du capital flexible qui optimise le coût du capital selon un risque acceptable et préserve la capacité de Jazz de respecter ses obligations financières;
- fournissant un rendement aux porteurs de parts au moyen de distributions en trésorerie mensuelles.

Dans la gestion de sa structure de capital, Jazz surveille son rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les distributions en trésorerie prévues, le besoin en fonds de roulement et les investissements de maintien sont financés au moyen des fonds provenant de l'exploitation, des fonds en dépôt disponibles et, au besoin, d'emprunts bancaires. Jazz apporte des rajustements à sa structure de capital pour contribuer à la réalisation de sa stratégie globale ou pour tenir compte des changements qui touchent la conjoncture économique et le risque. Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, Jazz peut être amenée à modifier le montant des distributions en trésorerie versées au Fonds, à emprunter des fonds ou à émettre des titres d'emprunt.

Le montant des distributions en trésorerie est établi en fonction des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation disponibles, après déduction des coûts d'acquisition d'immobilisations corporelles et des ajustements effectués en fonction de la définition de l'encaisse distribuable dans le contrat de société en commandite de Jazz.

Jazz assure le suivi de son capital selon divers paramètres financiers, dont les suivants :

- Ratio de levier financier : dette à long terme<sup>1)</sup> par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et autres produits et charges hors exploitation (BAIIA)
- Ratio de couverture des intérêts : BAIIA par rapport aux intérêts débiteurs (qui comprennent les intérêts sur les contrats de location-acquisition, sur les dépôts de garantie et sur la facilité de crédit)
- Solde minimal de trésorerie

Les mesures du BAIIA et de l'encaisse distribuable de Jazz pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires que présentent d'autres entités.

Le tableau suivant montre les ratios financiers calculés sur douze mois consécutifs :

	Cible	2008	2007
Levier financier	<2,0 fois	0,79	0,78
Couverture des intérêts	>3,5 fois	15,72	17,09
Solde minimal de trésorerie <sup>2)</sup>	60 000 \$	131 685 \$	122 781 \$

<sup>1)</sup> Comprend des sommes relatives à la facilité de crédit à terme, aux lettres de crédit et aux contrats de location-acquisition.

<sup>2)</sup> Mesuré en continu selon une clause restrictive. Jazz s'est conformée à cette clause depuis que l'entente connexe a été conclue au quatrième trimestre de 2007.

## 19 Instruments financiers

Les instruments financiers de Jazz comprennent ce qui suit : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes débiteurs, billet à recevoir, PCAA, comptes créditeurs et charges à payer, obligations en vertu de contrats de location-acquisition et dette à long terme.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 19 Instruments financiers (suite)

Les actifs et passifs financiers de Jazz l'exposent à certains risques découlant du recours aux instruments financiers, à savoir le risque de taux d'intérêt, de crédit, d'illiquidité et de change. La haute direction surveille les niveaux de risque et examine les activités de gestion des risques lorsqu'elle le juge nécessaire.

### *Risque de taux d'intérêt*

Les placements inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie de Jazz portent intérêt aux taux en vigueur sur le marché, taux qui sont appelés à fluctuer, l'objectif de Jazz étant de détenir ces soldes dans des placements très liquides. Au 31 décembre 2008, les placements de Jazz étaient constitués d'acceptations bancaires et de billets de dépôt bancaire émis par cinq banques de l'Annexe 1. Jazz est exposée au risque de fluctuations des taux d'intérêt en raison du taux d'intérêt variable sur sa dette à long terme. Pour couvrir son exposition aux variations des taux d'intérêt, Jazz a recours à des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels elle échange les paiements à taux variable au titre de sa facilité de crédit contre des paiements à taux fixe. Jazz a choisi de désigner ses swaps de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie, et n'a pas l'intention de régler ces contrats par anticipation. Jazz a conclu avec un tiers un contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 115 000 \$, fixant ainsi son taux d'intérêt à 7,09 % jusqu'au 2 février 2009. Si Jazz avait réglé ces contrats au 31 décembre 2008, elle aurait fait un paiement de 472 \$.

Au premier trimestre de 2008, Jazz a conclu avec un autre tiers un deuxième contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 57 500 \$. Ce swap prend effet le 2 février 2009. Il fixe à 6,23 % le taux d'intérêt sur la tranche visée de la prolongation de la facilité de crédit et vient à échéance le 1<sup>er</sup> février 2010. Si Jazz avait réglé ces contrats au 31 décembre 2008, elle aurait fait un paiement de 1 500 \$.

Au troisième trimestre de 2008, Jazz a conclu avec un autre tiers un troisième contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 57 500 \$. Ce swap prend effet le 2 février 2009. Il fixe à 5,73 % le taux d'intérêt sur la tranche visée de la prolongation de la facilité de crédit et vient à échéance le 1<sup>er</sup> février 2010. Si Jazz avait réglé ces contrats au 31 décembre 2008, elle aurait fait un paiement de 1 214 \$.

Une variation de 1 % du taux d'intérêt n'aurait pas une incidence importante sur le bénéfice net de Jazz.

### *Risque de crédit*

Conformément à sa politique de placement, Jazz investit sa trésorerie excédentaire dans des bons du Trésor du Canada, des titres de créance à court terme du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux, des acceptations bancaires, des dépôts à terme de banques de l'Annexe 1 et du papier commercial coté R-1 (élevé). Jazz gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en s'assurant que les contreparties sont des gouvernements, des banques et des sociétés auxquels des agences de notation internationales ont accordé des notations élevées. En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, Jazz a modifié sa politique de placement au troisième trimestre de 2007 afin d'interdire les placements dans le PCAA de tiers et le PCAA bancaire, même si les notations liées à ces instruments venaient à changer. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le placement dans le PCAA, se reporter à la note 6.

Les comptes débiteurs inscrits au bilan, qui s'élèvent à 71 618 \$, sont présentés déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables de 4 \$, dont le montant est estimé par la direction en fonction des résultats passés, de la conjoncture économique et de son évaluation des débiteurs. Quelque 82 % des comptes débiteurs sont liés à Air Canada. Par conséquent, Jazz est directement touchée par la force financière et opérationnelle d'Air Canada. Jazz estime ne pas être exposée à un risque de concentration de crédit important, sauf en ce qui concerne les soldes auprès d'Air Canada.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 19 Instruments financiers (suite)

### *Risque d'illiquidité*

Jazz a pour objectif de maintenir assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations en temps opportun et pour être en conformité avec les clauses restrictives de ses contrats financiers. Jazz s'assure que ses soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de satisfaire aux exigences. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'échéancier des flux de trésorerie aux termes du CAC conclu avec Air Canada, se reporter à la note 13, « Dépendance économique ». Au 31 décembre 2008, la Société en commandite avait un solde inutilisé de 31 168 \$ sur ses facilités de crédit et un montant de 131 685 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie. Au 31 décembre 2008, la Société en commandite avait des facilités de crédit autorisées de 150 000 \$ au titre desquelles elle avait prélevé des montants de 115 000 \$. Des lettres de crédit totalisant environ 3 382 \$ (2 708 \$ en 2007) ont été émises comme garanties de contrats concernant le service au sol et les redevances aéroportuaires, de paiements de loyers pour des locaux et de certains avantages sociaux. Les montants relatifs à ces lettres de crédit sont prélevés à même les soldes inutilisés des facilités de crédit.

Les facilités de crédit sont en place jusqu'au 2 février 2010 et sont fournies par un consortium constitué de sept prêteurs institutionnels, dont deux institutions financières américaines qui ont récemment obtenu l'aide du gouvernement américain en vertu du programme de sauvetage des actifs en difficulté. Jazz devra refinancer ses facilités de crédit disponibles et, compte tenu de la conjoncture, il est prévu que ce refinancement sera obtenu à des conditions qui ne seront pas aussi favorables que celles qui sont en vigueur à l'heure actuelle. Par conséquent, Jazz devra peut-être réduire ou suspendre ses distributions en trésorerie ou réduire la trésorerie disponible aux fins des dépenses en immobilisations prévues. Jazz évalue les possibilités de mobilisation de capitaux en vue de refinancer une partie ou la totalité de sa dette existante. Parmi ces options, on compte notamment l'établissement d'une nouvelle facilité de crédit, la vente et la cession-bail d'appareils détenus dont la valeur marchande courante est supérieure à la valeur comptable, l'affectation des soldes de trésorerie actuels et la possible réduction des distributions en trésorerie.

### *Risque de change*

Jazz dégage des produits et engage des dépenses en dollars américains et canadiens et, à ce titre, elle est exposée aux fluctuations des taux de change. Jazz gère son exposition au risque de change en facturant les services rendus aux termes du CAC dans la devise dans laquelle les dépenses ont été engagées. Par conséquent, Jazz est exposée au risque de change surtout en raison des fluctuations des montants libellés en dollars américains figurant dans le bilan au titre de la trésorerie, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et, en particulier, des obligations découlant de contrats de location-acquisition, lesquelles sont à long terme et peuvent de ce fait donner lieu à des gains ou des pertes non réalisés plus importants. Jazz atténue son risque de change en maintenant un solde en dollars américains, lequel sert à rembourser les obligations libellées en dollars américains, et elle renfloue son bilan au moyen des produits qu'elle dégage en dollars américains. Au 31 décembre 2008, les actifs et les passifs libellés en dollars américains se chiffraient respectivement à 41 890 \$ et à 56 491 \$. Une variation de 1 ¢ du taux de change du dollar américain donnerait lieu à une variation d'environ 146 \$ du gain non réalisé ou de la perte non réalisée.

### **Juste valeur des instruments financiers**

La valeur comptable des comptes débiteurs, de la dette bancaire et des comptes créditeurs et charges à payer paraissant au bilan se rapproche de la juste valeur de ces instruments financiers étant donné qu'ils sont exigibles immédiatement ou qu'ils échoient à court terme. Compte tenu de la conjoncture et de l'augmentation connexe des primes de risque associées aux facilités de crédit, la direction a estimé que la juste valeur des facilités de crédit s'établissait à 110 000 \$ au 31 décembre 2008. Les actifs financiers figurant au bilan comprennent du PCAA d'une juste valeur estimative de 2 009 \$ (des explications sur la détermination de la juste valeur du PCAA sont données à la note 6).

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 19 Instruments financiers (suite)

### Valeur comptable et juste valeur

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que la valeur comptable inscrite aux bilans consolidés :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs détenus à des fins de transaction				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131 685	131 685	122 781	122 781
Papier commercial adossé à des actifs	2 009	2 009	4 589	4 589
Prêts et créances				
Comptes débiteurs	71 618	71 618	83 348	83 348
Billet à recevoir	419	419	628	628
<b>Passifs financiers</b>				
Autres passifs financiers				
Comptes créditeurs et charges à payer (y compris la partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition)	199 883	199 883	203 922	203 922
Distributions à payer	10 296	10 296	11 208	11 208
Dette à long terme	114 729	110 000	113 475	113 475
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	20 581	20 581	19 017	19 017

## 20 Ajustement des capitaux propres

Les capitaux propres ont été ajustés pour refléter un passif à long terme non comptabilisé lié aux avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite d'un montant de 5 946 \$, lequel a été pris en charge à la formation de la Société en commandite, mais n'a été comptabilisé qu'au deuxième trimestre de 2008.

## 21 Éventualités

En février 2006, Jazz a entamé des actions en justice devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Porter Airlines Inc. (« Porter ») et d'autres parties défenderesses (collectivement, les « parties défenderesses dans l'affaire Porter »), après avoir appris qu'elle serait exclue de l'exploitation au départ de l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Le 26 octobre 2007, les parties défenderesses ont déposé une demande reconventionnelle à l'endroit de Jazz et d'Air Canada invoquant diverses violations de la loi sur la concurrence et arguant notamment que la relation commerciale entre Jazz et Air Canada contrevenait aux lois canadiennes sur la concurrence, et réclamant 850 000 \$ en dommages-intérêts. Parallèlement aux actions devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, Jazz a entamé une procédure de contrôle judiciaire à l'encontre de l'Administration portuaire de Toronto devant la Cour fédérale du Canada portant sur l'accès de Jazz à l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Les parties défenderesses dans l'affaire Porter ont obtenu le statut d'intervenant et de partie relativement à ces actions. En janvier 2008, Porter a déposé une défense et demande reconventionnelle à l'encontre de Jazz et d'Air Canada, comportant des allégations et des demandes de dommages-intérêts semblables à celles de la demande reconventionnelle déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Jazz considère que les demandes reconventionnelles de Porter sont sans fondement, et elle les conteste vigoureusement en cour.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 21 Éventualités (suite)

La Société en commandite est partie à diverses autres poursuites et réclamations survenues dans le cours normal de ses activités, et des provisions suffisantes ont été constituées, le cas échéant. La direction estime que la résolution définitive de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats de la Société en commandite.

Jazz s'est engagée à indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, dans les limites permises par la législation sur les sociétés, à l'égard des coûts et des dommages-intérêts qu'ils pourraient devoir engager par suite d'actions en justice ou de toute autre procédure judiciaire, procédure administrative ou procédure d'enquête intentées à leur endroit dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs et les dirigeants de Jazz sont couverts par une assurance responsabilité. Aucun montant n'a été inscrit dans ces états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

Jazz conclut des baux immobiliers ou des contrats d'exploitation, en vertu desquels elle obtient une licence lui donnant le droit d'utiliser certaines installations ou de mener des activités dans certains aéroports, et ce, dans pratiquement toutes les villes qu'elle dessert. Dans le cadre de ce type d'opération commerciale, il est fréquent que Jazz, à titre de preneur à bail, convienne de dégager le bailleur et d'autres tierces parties de toute responsabilité délictuelle découlant de l'utilisation ou de l'occupation, par Jazz, des installations louées ou utilisées sous licence. Exceptionnellement, ce dégagement s'étend aux obligations connexes découlant de la négligence des parties couvertes, mais exclut les obligations liées à leur négligence grave ou à leur inconduite volontaire. De plus, Jazz indemnise habituellement ces parties en cas de responsabilité environnementale découlant de son utilisation ou de son occupation des installations louées ou utilisées sous licence.

En vertu de contrats de financement ou de location d'appareils et de moteurs, Jazz dégage habituellement les parties accordant le financement, les fiduciaires agissant en leur nom et d'autres tierces parties ou les bailleurs de toute obligation découlant de la fabrication, de la conception, de la propriété, du financement, de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance des appareils et des moteurs et de toute responsabilité délictuelle, que cette responsabilité découle ou non de la négligence desdites parties, mais les contrats excluent généralement les obligations découlant de leur négligence grave ou de leur inconduite volontaire. En outre, dans le cadre d'opérations de financement ou de location d'appareils et de moteurs, y compris celles portant sur des baux adossés, Jazz accorde habituellement une indemnisation relativement à certaines incidences fiscales. Jazz souscrit des assurances, ou en est autrement le bénéficiaire, eu égard à divers risques auxquels l'exposent ses activités (y compris la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles).

Quand Jazz, à titre de client, conclut des contrats de services techniques avec des fournisseurs de services, soit essentiellement ceux dont l'exploitation d'une société aérienne constitue la principale activité, elle convient à l'occasion de dégager le fournisseur de services de toute obligation découlant de réclamations de tiers, que ces obligations découlent ou non de la négligence du fournisseur de services, mais les contrats excluent généralement les obligations liées à la négligence grave ou à l'inconduite volontaire du fournisseur de services.

Le montant maximal à payer en vertu des dégagements de responsabilité mentionnés ci-dessus, le cas échéant, ne peut être raisonnablement estimé. La Société en commandite souscrit des assurances, ou en est autrement le bénéficiaire, eu égard à divers risques auxquels l'exposent ses activités (y compris la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles).

## 22 Événement postérieur à la date du bilan

Jazz est parvenue à une entente avec Air Canada en ce qui a trait à l'établissement des nouveaux taux payables par cette dernière en vertu du CAC au titre des coûts contrôlables pour les trois prochains exercices (de 2009 à 2011 inclusivement). Les nouveaux taux sont rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009.